



Numero d'article 5570246
Service Best B.V.
5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 1 / 17

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

WOMI W246 2K Plastic repair Flex 25 ml in blister (Part A)

Numero d'article: 5570246

UFI: 9110-N0PA-5002-MD70

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société
Service Best B.V.
De Schakel 60
5651 GH Eindhoven/ Pays Bas
Téléphone +31 (0)40 230 2345
Téléfax
Site internet
E-mail info@servicebest.com

Secteur informatif

Informations techniques info@servicebest.com

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +31 (0) 30 2748888

Société

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Carc. 2: H351 Susceptible de provoquer le cancer.
Acute Tox. 4: H332 Nocif par inhalation.
STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Resp. Sens. 1: H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Numero d'article 5570246
Service Best B.V.
5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 2 / 17

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
Prépolymère de polyisocyanate à base de MDI
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle

Mentions de danger

H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H332 Nocif par inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin /...
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

Caractéristique particulière

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable



Numero d'article 5570246
Service Best B.V.
5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 3 / 17

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
25 - 50	Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues CAS: 9016-87-9, EINECS/ELINCS: 618-498-9 GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - Eye Irrit. 2: H319 - Acute Tox. 4: H332 - Resp. Sens. 1: H334 - STOT SE 3: H335 - Carc. 2: H351 - STOT RE 2: H373 SCL [%]: >= 5: STOT SE 3: H335, >= 5: Eye Irrit. 2: H319, >= 5: Skin Irrit. 2: H315, >= 0,1: Resp. Sens. 1: H334
25 - 50	Prépolymère de polyisocyanate à base de MDI GHS/CLP: Carc. 2: H351 - Acute Tox. 4: H332 - STOT RE 2: H373 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335 - Skin Irrit. 2: H315 - Resp. Sens. 1: H334 - Skin Sens. 1: H317 - EUH204
10 - 20	Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle CAS: 101-68-8, EINECS/ELINCS: 202-966-0, EU-INDEX: 615-005-00-9, Reg-No.: 01-2119457014-47-XXXX GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - Eye Irrit. 2: H319 - Acute Tox. 4: H332 - Resp. Sens. 1: H334 - STOT SE 3: H335 - Carc. 2: H351 - STOT RE 2: H373 - EUH204 SCL [%]: >= 5: STOT SE 3: H335, >= 5: Eye Irrit. 2: H319, >= 5: Skin Irrit. 2: H315, >= 0,1: Resp. Sens. 1: H334
5 - 10	isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle CAS: 5873-54-1, EINECS/ELINCS: 227-534-9, EU-INDEX: 615-005-00-9, Reg-No.: 01-2119480143-45-XXXX GHS/CLP: Carc. 2: H351 - Acute Tox. 4: H332 - STOT RE 2: H373 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335 - Skin Irrit. 2: H315 - Resp. Sens. 1: H334 - Skin Sens. 1: H317 SCL [%]: >= 0,1: Resp. Sens. 1: H334, >= 5: Eye Irrit. 2: H319
< 3	[3-(2,3-Époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane CAS: 2530-83-8, EINECS/ELINCS: 219-784-2, Reg-No.: 01-2119513212-58-XXXX GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318
< 1	diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle CAS: 2536-05-2, EINECS/ELINCS: 219-799-4, EU-INDEX: 615-005-00-9, Reg-No.: 01-2119927323-43-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H332 - Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319 - Resp. Sens. 1: H334 - Skin Sens. 1: H317 - Carc. 2: H351 - STOT SE 3: H335 - STOT RE 2: H373

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Après inhalation	Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et l'allonger à un endroit calme. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver aussitôt avec du Polyéthylèneglycol, puis avec beaucoup de l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.



Numero d'article 5570246
Service Best B.V.
5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 4 / 17

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Dioxyde de carbone.
Produits extincteurs en poudre.
Sable.

Agent d'extinction non approprié jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde d'azote (NOx).
Acide cyanhydrique (HCN).
Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection complet.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuel.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 5 / 17

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Tenir à l'écart de l'eau.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

Stocker au sec.

Ne pas conserver à une température supérieure à 50 °C.

Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 6 / 17

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
CAS: 9016-87-9, EINECS/ELINCS: 618-498-9
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,01 ppm, 0,1 mg/m ³ , AR, TMP 62, FT 129
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 0,02 ppm, 0,2 mg/m ³
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle
CAS: 101-68-8, EINECS/ELINCS: 202-966-0, EU-INDEX: 615-005-00-9, Reg-No.: 01-2119457014-47-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,01 ppm, 0,1 mg/m ³ , TMP(n°): 62 ; FT(n°): 129
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 0,02 ppm, 0,2 mg/m ³

DNEL

Substance
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle, CAS: 2536-05-2
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 0,1 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets locaux à court terme, 28,7 mg/cm ²
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 0,1 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,05 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 0,05 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme, 50 mg/kg
[3-(2,3-Époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane, CAS: 2530-83-8
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme, 21 mg/kg
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 147 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 21 mg/kg
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 147 mg/m ³
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, CAS: 5873-54-1
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme, 50 mg/kg
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 0,1 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets locaux à court terme, 28,7 mg/cm ²
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 0,05 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 0,1 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 0,025 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 0,05 mg/m ³
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 0,05 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 0,1 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 0,05 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 0,025 mg/m ³

PNEC

Substance
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle, CAS: 2536-05-2
Sol, > 1 mg/kg
Eau de mer, > 0,1 mg/l
Eau douce, > 1 mg/l



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 7 / 17

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), > 1 mg/l
[3-(2,3-Époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane, CAS: 2530-83-8
Eau de mer, 0,1 mg/l
Sédiment, 0,79 mg/kg
Sol, 0,13 mg/kg
Eau douce, 1 mg/l
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, CAS: 5873-54-1
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), > 1 mg/l
Eau douce, > 1 mg/l
Eau de mer, > 0,1 mg/l
Sol, > 1 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8
Eau de mer, 0,1 mg/L
Sol, 1 mg/kg soil dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1 mg/L
Eau douce, 1 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Prévoir une aspiration.

Protection des yeux

lunettes de protection (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
≥ 0,5 mm Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
≥ 0,5 mm Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
≥ 0,5 mm Polychloroprène, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle

Vêtement de protection (EN 340)

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.
Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.
Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 8 / 17

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	brun
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	> 300
Point d' éclair [°C]	> 200
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	> 400
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	< 0,00001 mbar (25°C)
Densité [g/cm³]	1,17 (20°C)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	insoluble réagit avec l'eau
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	500 mPas (23°C)
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	< 0
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact de l'eau en dégageant de gaz carbonique.
Réagit au contact des alcools.
Réagit au contact des amines.
Génération de pression et risque d'éclatement en récipients fermés.
(200°C) Risque de polymérisation.



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 9 / 17

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.
Eau

10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Es can d'incendie: voir paragraphe 5.



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 10 / 17

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Substance
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle, CAS: 2536-05-2
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg
Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues, CAS: 9016-87-9
LD50, oral, rat, > 10000 mg/kg (OECD 401)
[3-(2,3-Époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane, CAS: 2530-83-8
LD50, oral, rat, 8025 mg/kg (OECD TG 401)
NOAEL, oral, rat, 500 mg/kg/28d (OECD TG 407)
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, CAS: 5873-54-1
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg

Toxicité dermale aiguë

Substance
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle, CAS: 2536-05-2
LD50, dermique, lapin, > 9400 mg/kg (OECD 402)
Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues, CAS: 9016-87-9
LD50, dermique, lapin, > 9400 mg/kg (OECD 402)
[3-(2,3-Époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane, CAS: 2530-83-8
LD50, dermique, lapin, 4250 mg/kg (OECD TG 402)
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, CAS: 5873-54-1
LD50, dermique, lapin, > 9400 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8
LD50, dermique, lapin, > 9400 mg/kg (OECD 402)

Toxicité aiguë par inhalation

Substance
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle, CAS: 2536-05-2
inhalatoire, Conversion value: 1,5 mg/l/4h (Dust/mist)
LC50, inhalatoire, rat, 0,527 mg/l/4h (OECD 403)
Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues, CAS: 9016-87-9
LC50, inhalatoire (brouillard), rat, 0,31 mg/l/4h (OECD 403)
NOAEL, inhalatoire, rat, 0,2 mg/m³ (OECD 453)
LOAEL, inhalatoire, rat, 1 mg/m³ (OECD 453)
ATE, inhalatoire (brouillard), 1,5 mg/l
[3-(2,3-Époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane, CAS: 2530-83-8
LC50, inhalatoire, rat, 5,3 mg/l (OECD TG 403)
NOAEL, inhalatoire, rat, 0,225 mg/kg/14d (OECD 412)
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, CAS: 5873-54-1
inhalatoire, Conversion value: 1,5 mg/l/4h (Dust/mist)
LC50, inhalatoire, rat, 0,431 mg/l/4h
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8
LC50, inhalatoire (poussière), rat, 0,49 mg/l/4h



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 11 / 17

LC50, inhalatoire, rat, > 2,24 mg/l/1h (OECD 403)

LC50, inhalatoire, rat, 0,368 mg/l/4h (OECD 403)

Conversion, inhalatoire (poussière), 1,5 mg/l/4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Irritant

Méthode de calcul

Substance

[3-(2,3-Époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane, CAS: 2530-83-8

œil, lapin, OECD 405, corrosif

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, CAS: 5873-54-1

œil, Humain, irritant, occupational case reports (NIOSH 1994),

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

lapin, in vivo, OECD 405, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Irritant

Méthode de calcul

Substance

[3-(2,3-Époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane, CAS: 2530-83-8

dermique, lapin, OECD 404, non irritant

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, CAS: 5873-54-1

dermique, Humain, irritant, occupational case reports (NIOSH 1994),

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

lapin, in vivo, OECD 404, irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Méthode de calcul

Substance

[3-(2,3-Époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane, CAS: 2530-83-8

dermique, Cobayes, OECD 406, négatif

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, CAS: 5873-54-1

inhalatoire, sensibilisant

dermique, sensibilisant

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

inhalatoire, rat, in vivo, OECD-GD 39, sensibilisant

dermique, Souris, in vivo (LLNA), OECD 429, sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Peut irriter les voies respiratoires.

Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Méthode de calcul

Substance

[3-(2,3-Époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane, CAS: 2530-83-8

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, OECD 408, négatif

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, CAS: 5873-54-1

LOAEC, inhalatoire, rat, 1 mg/m³, Etude in vivo, un effet néfaste observé



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 12 / 17

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

LOAEC, inhalatoire, rat, 1 mg/m³, un effet néfaste observé

Mutagenèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

[3-(2,3-Époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane, CAS: 2530-83-8

OECD 471, négatif

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, CAS: 5873-54-1

Etude in vitro, négatif

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

inhalatoire, rat, in vivo, OECD 474, négatif

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

[3-(2,3-Époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane, CAS: 2530-83-8

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, OECD 415, négatif

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, CAS: 5873-54-1

NOAEC, inhalatoire, rat, 4 mg/m³, négatif, Effect on developmental toxicity,

NOAEC, inhalatoire, rat, 0,2 mg/m³, négatif, Effects on fertility,

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

NOAEC, inhalatoire, rat, 4 mg/m³ (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé

NOAEC, inhalatoire, rat, 200 µg/m³ (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

Cancérogénèse

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Susceptible de provoquer le cancer.

Méthode de calcul

Substance

[3-(2,3-Époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane, CAS: 2530-83-8

Étude, négatif

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, CAS: 5873-54-1

NOAEC, inhalatoire, rat, 1 mg/m³, positif

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8

NOAEC, rat, 1 mg/m³, un effet néfaste observé

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

Autres informations

Aucun



Numero d'article 5570246
Service Best B.V.
5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 13 / 17

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle, CAS: 2536-05-2
LC50, (96h), Danio rerio, > 1000 mg/l (OECD 203)
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, > 1640 mg/l (OECD 201)
EC50, (24h), Daphnia magna, > 1000 mg/l (OECD 202)
EC50, (3h), Bacteria, > 100 mg/l (OECD 209)
NOEC, (21d), Daphnia magna, > 10 mg/l (OECD 202)
Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues, CAS: 9016-87-9
LC50, (96h), Danio rerio, > 1000 mg/l (OECD 203)
EC50, (3h), Bacteria, > 100 mg/l (OECD 209)
EC50, (24h), Daphnia magna, > 1000 mg/l (OECD 202)
NOEC, (21d), Daphnia magna, > 10 mg/l (OECD 202)
ErC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, > 1640 mg/l (OECD 201)
[3-(2,3-Époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane, CAS: 2530-83-8
LC50, (96h), Cyprinus carpio, 55 mg/l
EC50, Algae, 119 mg/l /7d
EC50, (48h), Daphnia magna, 324 mg/l
LC0, (96h), Cyprinus carpio, 30 mg/l
NOEC, (3h), Bacteria, > 100 mg/l (OECD TG 209)
NOEC, Algae, < 50 mg/l /7d
NOEC, (21d), Daphnia magna, 100 mg/l (OECD 202)
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle, CAS: 5873-54-1
LC50, (96h), poisson, > 1000 mg/l
EC50, (3h), Bacteria, > 100 mg/l (OECD 209)
EC50, (24h), Daphnia magna, > 1000 mg/l
NOEC, (21d), Daphnia magna, > 10 mg/l (OECD 202)
ErC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, > 1640 mg/l (OECD 201)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, CAS: 101-68-8
LC50, (96h), Danio rerio, > 1000 mg/l (OECD 203)
ErC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, > 1640 mg/l (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Le produit n'est pas biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.



Numero d'article 5570246
Service Best B.V.
5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 14 / 17

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Éliminer comme déchet dangereux.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080501*

080501*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 15 / 17

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport fluvial (ADN)	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable
Non applicable



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 16 / 17

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (2010/75/CE)	non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H318 Provoque des lésions oculaires graves.
EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H315 Provoque une irritation cutanée.



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 17 / 17

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Tarif douanier:

Non déterminé

Méthode de classification

Carc. 2: H351 Susceptible de provoquer le cancer. (Méthode de calcul)
Acute Tox. 4: H332 Nocif par inhalation. (Méthode de calcul)
STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Méthode de calcul)
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires. (Méthode de calcul)
Resp. Sens. 1: H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (Méthode de calcul)
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

Aucun

Copyright: Chemiebüro®



Numero d'article 5570246
Service Best B.V.
5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 1 / 14

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

WOMI W246 2K Plastic repair Flex 25 ml in blister (Part B)

Numero d'article: 5570246

UFI: PYUC-3HW1-J554-5WFT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société
Service Best B.V.
De Schakel 60
5651 GH Eindhoven/ Pays Bas
Téléphone +31 (0)40 230 2345
Téléfax
Site internet
E-mail info@servicebest.com

Secteur informatif

Informations techniques info@servicebest.com

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +31 (0) 30 2748888

Société

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Numero d'article 5570246
Service Best B.V.
5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 2 / 14

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit est classé selon les directives de l'UE et il doit être marqué.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine)
Triméthoxyvinylsilane

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé

Les personnes présentant des réactions allergiques aux amines devraient éviter le contact avec le produit.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
50 - < 80	Amine alcoxylée
	CAS: 25214-63-5, EINECS/ELINCS: 500-035-6, Reg-No.: 01-2119471485-32-XXXX
	GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319
< 5	4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine)
	CAS: 1761-71-3, EINECS/ELINCS: 217-168-8, Reg-No.: 01-2119541673-38-XXXX
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1B: H314 - Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1B: H317 - STOT RE 2: H373
< 5	Triméthoxyvinylsilane
	CAS: 2768-02-7, EINECS/ELINCS: 220-449-8, EU-INDEX: 014-049-00-0, Reg-No.: 01-2119513215-52-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H332 - Skin Sens. 1B: H317

Commentaire relatif aux composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.



Numero d'article 5570246
Service Best B.V.
5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 3 / 14

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Après inhalation	Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et l'allonger à un endroit calme. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Dioxyde de carbone. Produits extincteurs en poudre. Sable.
Agent d'extinction non approprié	jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuel.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, terre à diatomées).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 4 / 14

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Aspiration sur le site indispensable.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Stocker au sec.

Ne pas conserver à une température supérieure à 50 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 5 / 14

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur
limite d'exposition (FR)

non applicable

DNEL

Substance
Amine alcoylée, CAS: 25214-63-5
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 98 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 13,9 mg/kg bw/d
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 8,3 mg/kg bw/d
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 8,3 mg/kg bw/d
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 29 mg/m ³
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 3,9 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 260 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 27,6 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 7,8 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,3 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 6,7 mg/m ³
4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine), CAS: 1761-71-3
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,1 mg/kg bw/d
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,06 mg/kg bw/d
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,21 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,06 mg/kg bw/d

PNEC

Substance
Amine alcoylée, CAS: 25214-63-5
Eau douce, 0,085 mg/l
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 70 mg/l
Sol, 0,0162 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 0,0074 mg/kg dw
Sédiment (Eau douce), 0,074 mg/kg dw
Eau douce, 0,0085 mg/l
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
Sédiment (Eau douce), 1,5 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 0,15 mg/kg dw
Sol, 0,06 mg/kg dw
Eau douce, 400 µg/L
Eau de mer, 40 µg/L
4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine), CAS: 1761-71-3
Eau douce, 0,008 mg/l
Eau de mer, 0,0008 mg/l
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 80 mg/l
Sédiment (Eau douce), 0,39 mg/kg dw



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 6 / 14

Sol, 0,072 mg/kg dw

Sédiment (Eau de mer), 0,039 mg/kg dw

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux

lunettes de protection (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

En cas d'immersion:

>= 0,5 mm Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

>= 0,5 mm Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

>= 0,5 mm PVC (EN 374-1/-2/-3).

En cas de contact par projection:

>= 0,5 mm Caoutchouc nitrile, >120 min (EN 374-1/-2/-3).

>= 0,5 mm caoutchouc butyle, > 120 min (EN 374)

Protection corporelle

Combinaison de protection.

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

Non applicable

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 7 / 14

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	noir
Odeur	perceptible
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Pas d'information disponible.
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	> 150
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	> 300 Le produit n'est pas explosible.
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm³]	1,02 (23°C)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	3000 mPas (23°C)
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	n'est pas auto-inflammable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.
Réagit au contact isocyanate.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 8 / 14

10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 9 / 14

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Substance
Amine alcoylée, CAS: 25214-63-5
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg bw
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/4w
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, oral, rat, 7120 mg/kg (OECD TG 401)
NOAEL, oral, rat, < 62,5 mg/kg (28 d) (OECD TG 422)
4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine), CAS: 1761-71-3
LD50, oral, rat, 625 mg/kg

Toxicité dermale aiguë

Substance
Amine alcoylée, CAS: 25214-63-5
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg bw
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, dermique, lapin, 3259 mg/kg bw
4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine), CAS: 1761-71-3
LD50, dermique, lapin, 2110 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, inhalatoire, rat, 16,8 mg/l (4 h) (OECD TG 403)
NOAEL, inhalatoire, rat, 0,058 mg/l (98 d)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Risque de lésion oculaire grave.
Méthode de calcul

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
œil, lapin, OECD 405, 24h, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Irritant
Méthode de calcul

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
dermique, lapin, 24h, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Méthode de calcul

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
dermique, ECHA, sensibilisant



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021 Version 06. Remplace la version: 05 Page 10 / 14

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Pas de classification.
Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
NOAEL, inhalatoire (vapeur), rat, 0,058 mg/kg, OECD 413

Mutagenèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
in vitro, OECD 471, négatif

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
rat, OECD 422, négatif

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.
Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

Autres informations

Aucun

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Amine alcoylée, CAS: 25214-63-5
LC50, (96h), Leuciscus idus, 4600 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, > 100 mg/l
ErC50, (72h), Desmodesmus subspicatus, 150,67 mg/l
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 191 mg/l
EC50, Pseudokirchneriella subcapitata, 210 mg/l (7 d) (US-EPA)
EC50, (48h), Daphnia magna, 168,7 mg/l (92/69/EWG C.2)
EC10, Pseudomonas putida, 1000 mg/l (5 h)
4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine), CAS: 1761-71-3
LC50, (96h), Leuciscus idus, > 100 mg/l
EC50, (72h), Algae, 140 - 200 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 6,84 mg/l
LC0, (96h), Leuciscus idus, 46 mg/l



Numero d'article 5570246
Service Best B.V.
5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 11 / 14

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les
compartiments de l'environnement

Comportement dans les stations
d'épuration Non déterminé

Biodégradabilité Le produit est difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.
Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets
(recommandé)

080409*

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets
(recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 12 / 14

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport fluvial (ADN)	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 13 / 14

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (2010/75/CE)	0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H332 Nocif par inhalation.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion (organes de l'ouïe).
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H302 Nocif en cas d'ingestion.



Numero d'article 5570246

Service Best B.V.

5651 GH Eindhoven/ Pays Bas

Date d'émission 09.12.2022, Révision 21.10.2021

Version 06. Remplace la version: 05

Page 14 / 14

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Tarif douanier:

Non déterminé

Méthode de classification

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)
Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves. (Méthode de calcul)
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: Triméthoxyvinylsilane

Copyright: Chemiebüro®